



COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU MARDI 12 AVRIL 2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le douze avril à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de l'Eau Moret Seine et Loing, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de réunion du Pôle APROTER, 18bis allée Gustave Prugnat - Moret sur Loing à Moret-Loing-et-Orvanne, en séance publique.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Montigny sur Loing

M. CORBEL

Mme MONCHECOURT - pouvoir
donné à M. ZAKEOSSIAN

Moret-Loing-et-Orvanne (hors Veneux-Les Sablons)

M. ZAKEOSSIAN

Mme TANGUY - déléguée suppléante
de Mme SAVAL-BONET

Saint-Mammès

M. PERRIN pouvoir donné
à M. LE BLOAS

M. LE BLOAS

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

La Genevraye

Mme PÉRINI

M. OTLINGHAUS

Monsieur LE BLOAS est désigné Secrétaire de séance.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 22 mars 2022

Le comité Syndical :

Adoptée par	6	voix	Unanimité
Présents ou représentés	4		
Votants	6		
Ne prend pas part au vote	0		
Abstention	0		
Exprimés	6		
Pour	6	voix	
Contre	0	voix	

APPROUVE le Procès-Verbal de la séance du 22 mars 2022.

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Compte-rendu des décisions prises par délégation du Comité au Président

Le Comité Syndical est informé des décisions prises depuis le dernier Comité :

- ◆ n° 2022.03.05 du 25 mars 2022 :
Convention de prise en charge financière entre le SIDEAU et Moret-Loing-et-Orvanne relative aux tests Amiante/HAP sur enrobés.
- ◆ n° 2022.03.06 du 25 mars 2022 :
Convention de prise en charge financière entre le SIDEAU et Montigny sur Loing relative aux tests Amiante/HAP sur enrobés.
- ◆ n° 2022.03.07 du 25 mars 2022 :
Convention de prise en charge financière entre le SIDEAU et Saint-Mammès relative aux tests Amiante/HAP sur enrobés.

FINANCES

Reprise anticipée et Affectation des Résultats – Année 2021

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

Adoptée par	6	voix	Unanimité
Présents ou représentés	4		
Votants	6		
Ne prend pas part au vote	0		
Abstention	0		
Exprimés	6		
Pour	6	voix	
Contre	0	voix	

DÉCIDE de reprendre par anticipation et d'affecter les résultats de l'exercice 2021 dès le Budget Primitif 2022.

Vote du Budget Primitif 2022

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

Adoptée par	6	voix	Unanimité
Présents ou représentés	4		
Votants	6		
Ne prend pas part au vote	0		
Abstention	0		
Exprimés	6		
Pour	6	voix	
Contre	0	voix	

VOTE le Budget Primitif 2022 du SIDEAU par chapitre.

Institution et ajustement de la provision pour dépréciation des créances douteuses

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

Adoptée par	6	voix	Unanimité
Présents ou représentés	4		
Votants	6		
Ne prend pas part au vote	0		
Abstention	0		
Exprimés	6		
Pour	6	voix	
Contre	0	voix	

- ◆ **RETIENT** pour le calcul aux dotations des provisions aux créances douteuses, la méthode prenant en compte l'ancienneté de la créance avec des taux forfaitaires de dépréciation ; à compter de l'exercice 2022
- ◆ **CONSTITUE** une provision de 9 960,00 €, dont les crédits sont déjà inscrits au chapitre 68 article 6817 « Dotation aux provisions / dépréciations des actifs circulants » du budget principal ;
- ◆ **DÉCIDE** d'inscrire une reprise de la provision au vu du montant des admissions en non-valeur constaté par la délibération ;
- ◆ **S'ENGAGE** à actualiser annuellement le calcul et à inscrire au budget cette provision pour les prochains exercices.

Fin de la réunion à 19 h 20.

Moret-Loing-et-Orvanne, le 15 avril 2022



Le Président,

Dikran ZAKEOSSIAN

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Dikran Zakeossian", written over a horizontal line.

AFFICHAGE LE 21 AVR. 2022